

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 04077
Numéro SIREN : 592 040 778
Nom ou dénomination : CABINET SOREL HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt 105623

CABINET SOREL HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros

Siège social : 59, rue de la Boétie

75008 Paris

R.C.S. PARIS 592 040 778

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

CABINET SOREL HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 59, rue de la Boétie
75008 Paris
R.C.S. PARIS 592 040 778

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 19 juin,
à 10 heures.

Les associés de la Société :

- **Monsieur Philippe Leblanc**, demeurant 106 rue de Musselburgh – 94500 Champigny Sur Marne, titulaire de 7.613 actions de la Société, et
- **Monsieur Christophe Gansmandel**, demeurant 14 rue du Four – 75006 Paris, titulaire de 7.612 actions de la Société,

(ci-après, dénommés ensemble les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

titulaires ensemble de la totalité des 15.225 actions composant le capital social de la Société.

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,

ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- agrément de AUDITEURS ASSOCIES PARIS OUTRE-MER – AA P&O (« **AA P&O** ») en qualité de nouvel associé ;
- prise d'acte de la démission de Monsieur Christophe Gansmandel en qualité de Directeur Général de la Société ;
- prise d'acte de la démission de Monsieur Philippe Leblanc en qualité de Président de la Société ; nomination de Monsieur Farid Mamodjee Omarjee en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ; et
- pouvoirs en vue des formalités.

Les Associés adoptent les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Agrément de AA P&O en qualité de nouvel associé)

Les Associés, conformément à l'article 13 des statuts, et connaissance prise du protocole d'acquisition de l'intégralité des actions de la Société par la société AA P&O, société à responsabilité limitée au capital de 75.000 euros dont le siège social est situé 8 avenue des Ternes – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 879 313 070, décident d'agréer cette société en qualité de nouvel associé.

DEUXIEME DECISION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Christophe Gansmandel en qualité de Directeur Général de la Société)

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Christophe Gansmandel de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Philippe Leblanc en qualité de Président de la Société ; nomination de Monsieur Farid Mamodjee Omarjee en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération)

Les Associés, connaissance prise de la démission de Monsieur Philippe Leblanc, prennent acte de la démission de Monsieur Philippe Leblanc de son mandat de Président avec effet immédiat.

Les Associés décident de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Farid Mamodjee Omarjee,**
né le 30 aout 1988 à Saint-Pierre (97410),
demeurant 22 Rue Troyon 75017 Paris.

Monsieur Farid Mamodjee Omarjee déclare accepter ces fonctions de Président de la Société et remercie les Associés de la confiance qui lui est ainsi témoignée. Monsieur Farid Mamodjee Omarjee déclare, en outre, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président de la Société. Les Associés prennent acte de cette déclaration.

Les Associés décident que, durant son mandat, le Président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le Président devra, toutefois, se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

Les Associés prennent acte de la décision de Monsieur Farid Mamodjee Omarjee de ne solliciter aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Président de la Société. Les Associés décident, toutefois, que le Président aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société et ce, conformément à la politique en vigueur à cet égard au sein du groupe.

QUATRIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs à CORNET VINCENT SEGUREL, cabinet d'avocats, 251 boulevard Pereire, 75017 Paris, représenté par Maîtres Alfred Lortat-Jacob et Philippe Guinot et/ou LVPRO, 15, rue de Milan – 75009 Paris, porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les Associés et par Monsieur Farid Mamodjee Omarjee pour acception de son mandat de Président.

* *
*

DocuSigned by:

DD677F81318848F...

Monsieur Philippe Leblanc

DocuSigned by:

246BF5DF3C3E4A2...

Monsieur Christophe Gansmandel

DocuSigned by:

758B71B91FE6483...

Monsieur Farid Mamodjee Omarjee

"Bon pour acception du mandat de Président de la Société"